



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

**de l'Assemblée**

**Le mercredi 24 mars 2021 — N° 172**

**Président de l'Assemblée nationale :  
M. François Paradis**

---



La séance est ouverte à 9 h 40.

---

**AFFAIRES COURANTES**

**Déclarations de députés**

Mme IsaBelle (Huntingdon) fait une déclaration afin de remercier trois entreprises de la circonscription de Huntingdon pour leur contribution à une initiative de soutien alimentaire.

---

Mme Rizqy (Saint-Laurent) fait une déclaration afin de souligner l'ouverture d'une nouvelle succursale de l'épicerie communautaire Harvest par la Corporation culturelle latino-américaine de l'amitié.

---

M. Campeau (Bourget) fait une déclaration afin de rendre hommage aux employés du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal pour leurs efforts dans la lutte contre la COVID-19.

---

M. Ouellette (Chomedey) fait une déclaration afin de souligner le 200<sup>e</sup> anniversaire de l'indépendance de la Grèce.

---

24 mars 2021

---

M. Chassin (Saint-Jérôme) fait une déclaration afin de souligner l'implantation d'une usine d'assemblage de batteries de La Compagnie électrique Lion à Saint-Jérôme.

---

Mme Lachance (Bellechasse) fait une déclaration afin de féliciter la skieuse Marie-Michèle Gagnon pour ses performances sportives.

---

M. Charette (Deux-Montagnes) fait une déclaration afin de souligner la Semaine d'actions contre le racisme et la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

---

M. Marissal (Rosemont) fait une déclaration afin de souligner le retour de la clinique d'impôt populaire de Rosemont.

---

Mme Roy (Montarville) fait une déclaration afin de souligner le 60<sup>e</sup> anniversaire du ministère de la Culture et des Communications.

---

À 9 h 51, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

---

Les travaux reprennent à 10 h 03.

---

24 mars 2021

---

Moment de recueillement

### Dépôts de documents

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 24 novembre 2020 par Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) concernant la reconnaissance du racisme et de la discrimination systémique envers les Autochtones dans les institutions publiques au Québec;

(Dépôt n° 2389-20210324)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 3 décembre 2020 par Mme Labrie (Sherbrooke) concernant la promotion de la semaine contre le racisme et du Mois de l'histoire des Noirs dans les établissements d'enseignement au Québec;

(Dépôt n° 2390-20210324)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 4 décembre 2020 par M. Benjamin (Viau) concernant le projet de paysage humanisé de L'Île-Bizard;

(Dépôt n° 2391-20210324)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 9 décembre 2020 par M. Lemay (Masson) concernant le renforcement des mesures visant le respect des consignes sanitaires lors de manifestations ou de rassemblements dans le contexte de la pandémie de la COVID-19;

(Dépôt n° 2392-20210324)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 10 décembre 2020 par M. Fontecilla (Laurier-Dorion) concernant l'accord d'un Certificat de sélection du Québec à M. Mamadou Konaté;

(Dépôt n° 2393-20210324)

24 mars 2021

---

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 11 décembre 2020 par M. Bérubé (Matane-Matapédia) concernant la mise en place d'une offre de service de transport interrégional québécois durable;

(Dépôt n° 2394-20210324)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 2 février 2021 par Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) concernant la mise en place de mesures visant à lutter contre le racisme et la discrimination dans les services de santé, notamment envers les autochtones;

(Dépôt n° 2395-20210324)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 2 février 2021 par Mme Robitaille (Bourassa-Sauvé) concernant la réforme des dispositions législatives régissant le Protecteur de l'élève;

(Dépôt n° 2396-20210324)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 2 février 2021 par Mme Rizqy (Saint-Laurent) concernant la mise en place d'une consultation citoyenne relativement à l'identité numérique, la géolocalisation et la reconnaissance faciale;

(Dépôt n° 2397-20210324)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 3 février 2021 par M. Nadeau-Dubois (Gouin) concernant l'inclusion des perfusionnistes cliniques aux professions énumérées dans l'arrêté ministériel 2020-035 concernant les primes de rétention;

(Dépôt n° 2398-20210324)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 3 février 2021 par Mme Ghazal (Mercier) concernant la mise en place de mesures visant la réduction du gaspillage alimentaire;

(Dépôt n° 2399-20210324)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 3 février 2021 par M. Kelley (Jacques-Cartier) concernant la modification du nom de la station REM de Griffintown;

(Dépôt n° 2400-20210324)

**24 mars 2021**

---

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 4 février 2021 par Mme Grondin (Argenteuil) concernant l'accès à Internet haute vitesse dans les régions du Québec, notamment à Saint-Adolphe-d'Howard;

(Dépôt n° 2401-20210324)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 4 février 2021 par M. Gaudreault (Jonquière) concernant le retrait du financement du Collège Dawson et de l'Université McGill du projet de loi n° 66;

(Dépôt n° 2402-20210324)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 9 février 2021 par M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) concernant le maintien de l'heure d'été au long de l'année;

(Dépôt n° 2403-20210324)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 17 février 2021 par M. Marissal (Rosemont) concernant le renforcement du filet social et la révision de la fiscalité;

(Dépôt n° 2404-20210324)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 17 février 2021 par Mme Labrie (Sherbrooke) concernant le déploiement de ressources afin de pourvoir à un enseignement de qualité et sécuritaire pour les élèves et les enseignants;

(Dépôt n° 2405-20210324)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 18 février 2021 par M. Gaudreault (Jonquière) concernant la reprise des cours en présentiel dans les universités;

(Dépôt n° 2406-20210324)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 18 février 2021 par Mme Fournier (Marie-Victorin) concernant la reconnaissance du sexisme à l'égard des filles dans le milieu scolaire et la mise en place de mesures pour le contrer;

(Dépôt n° 2407-20210324)

24 mars 2021

---

La réponse à la question écrite n° 209 concernant le travail des femmes dans le secteur public et l'équité salariale, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 10 mars 2021 par M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve).

(Dépôt n° 2408-20210324)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Charest, ministre responsable de la Condition féminine, conjointement avec Mme Melançon (Verdun), Mme Labrie (Sherbrooke), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin), M. LeBel (Rimouski) et M. Tardif (Rivière-du-Loup-Témiscouata), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne que la violence conjugale est un fléau qui touche majoritairement les femmes et qui fait encore trop de victimes au Québec;

QUE l'Assemblée nationale dénonce fermement tous les actes de violence posés envers les femmes, qui n'ont pas leur place dans une société égalitaire;

QUE l'Assemblée nationale affirme que la violence conjugale concerne l'ensemble de la société québécoise et que nous devons tous nous unir pour poursuivre la lutte;

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que des actions importantes ont été posées, et ce, par l'ensemble des formations politiques;

24 mars 2021

---

QUE l'Assemblée nationale réitère sa solidarité envers les victimes, et que la violence conjugale est un phénomène complexe qui passe nécessairement par un changement de culture;

QUE l'Assemblée nationale réaffirme que nous sommes toutes et tous uni.e.s afin de poursuivre les efforts de lutte contre la violence conjugale, d'aide aux victimes et de sensibilisation.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 9 mars 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 882 en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

---

M. Tanguay (LaFontaine), conjointement avec Mme Labrie (Sherbrooke), Mme Hivon (Joliette), M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant les places en services de garde; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

Mme Labrie (Sherbrooke), conjointement avec Mme Mélançon (Verdun), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant les violences sexuelles et conjugales envers les femmes; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

24 mars 2021

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne qu'environ 5 500 étudiants québécois fréquentent l'Université d'Ottawa et qu'une partie d'entre eux bénéficient de l'aide financière aux études;

QUE l'Assemblée nationale condamne les fréquentes attaques haineuses, discriminatoires et francophobes dont fait l'objet la nation québécoise au sein du Canada, notamment à la lumière des récents événements survenus à l'Université d'Ottawa;

QU'elle dénonce toutes les personnes et les institutions au Canada qui refusent d'intervenir pour que cessent ces gestes et propos inacceptables envers la nation québécoise.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 9 mars 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 883 en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 64, Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels.

24 mars 2021

---

## AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 06, M. le président suspend les travaux pour quelques instants.

---

Les travaux reprennent à 11 h 18.

### **Projets de loi du gouvernement**

#### *Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 85, Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

Après débat, le rapport est mis aux voix; à 12 h 26, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 9 mars 2021.

---

Les travaux reprennent à 12 h 30.

---

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

24 mars 2021

---

Le rapport est adopté par le vote suivant :

(Vote n° 884 en annexe)

Pour : **120** Contre : **0** Abstention : **0**

*Adoption*

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 17 mars 2021, sur la motion de Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, proposant que le projet de loi n° 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, soit adopté.

À 13 heures, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 14 h 30.

En conséquence, conformément à l'article 97 du Règlement, le débat sur la motion de Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, est ajourné au nom de Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis).

\_\_\_\_\_

Les travaux reprennent à 14 h 31.

\_\_\_\_\_

24 mars 2021

---

### Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Leitão (Robert-Baldwin) propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse toute l'importance économique passée, présente et future de la forêt, sous toutes ses formes, pour le développement économique, social et environnemental du Québec et que plusieurs régions vivent, encore aujourd'hui, de l'activité forestière, qu'elle soit industrielle, touristique ou de plaisance;

QU'elle prenne acte des révélations faites par l'émission Enquête de Radio-Canada, notamment quant au manque de suivis effectués par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour vérifier la conformité des entreprises sur le terrain, et le manque de flexibilité dont fait preuve le ministère quant à la capacité forestière, notamment afin de protéger des territoires faisant consensus sur le terrain;

QU'elle reconnaisse que ni les écologistes, ni les industriels, ni les municipalités, ni les propriétaires terriens ne sont satisfaits de la gestion actuelle du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et que le statu quo n'est plus tenable;

QU'elle rappelle que malgré les promesses du premier ministre lors des élections générales de 2018, répétées lors de l'été 2020, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs n'a pas livré un nouveau régime forestier, mais plutôt quelques ajustements mineurs n'assurant ni plus de prévisibilité ni une place de chef de file pour la relance économique dont le Québec a besoin;

QU'elle exige du gouvernement caquiste de mettre sur pied une vision globale afin d'optimiser l'apport de la forêt québécoise à l'effort de relance économique en s'assurant une gestion efficace et durable de nos forêts;

Enfin, qu'elle exige du gouvernement caquiste des actions vigoureuses et ambitieuses, notamment en augmentant de façon substantielle les sommes allouées aux travaux de sylviculture dans le cadre de son prochain budget.

3381

24 mars 2021

---

Mme Soucy, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 52 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 31 minutes 39 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 11 minutes 18 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 9 minutes 3 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chaque député indépendant. Toutefois, lorsqu'un seul député indépendant participe au débat, 2 minutes lui sont allouées. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), propose:

QUE la motion du député de Robert-Baldwin soit amendée de la manière suivante : remplacer, à la fin du quatrième paragraphe, les mots « place de chef de file pour la relance économique dont le Québec a besoin » par les mots suivants : « meilleure protection du territoire et des espèces fauniques menacées ou vulnérables ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse toute l'importance économique passée, présente et future de la forêt, sous toutes ses formes, pour le développement économique, social et environnemental du Québec et que plusieurs régions vivent, encore aujourd'hui, de l'activité forestière, qu'elle soit industrielle, touristique ou de plaisance;

QU'elle prenne acte des révélations faites par l'émission Enquête de Radio-Canada, notamment quant au manque de suivis effectués par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour vérifier la conformité des entreprises sur le terrain, et le manque de flexibilité dont fait preuve le Ministère quant à la capacité forestière, notamment afin de protéger des territoires faisant consensus sur le terrain;

24 mars 2021

---

QU'elle reconnaisse que ni les écologistes, ni les industriels, ni les municipalités, ni les propriétaires terriens ne sont satisfaits de la gestion actuelle du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et que le statu quo n'est plus tenable;

QU'elle rappelle que malgré les promesses du premier ministre lors des élections générales de 2018, répétées lors de l'été 2020, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs n'a pas livré un nouveau régime forestier, mais plutôt quelques ajustements mineurs n'assurant ni plus de prévisibilité ni une meilleure protection du territoire et des espèces fauniques menacées ou vulnérables;

QU'elle exige du gouvernement caquiste de mettre sur pied une vision globale afin d'optimiser l'apport de la forêt québécoise à l'effort de relance économique en s'assurant une gestion efficace et durable de nos forêts;

Enfin, qu'elle exige du gouvernement caquiste des actions vigoureuses et ambitieuses, notamment en augmentant de façon substantielle les sommes allouées aux travaux de sylviculture dans le cadre de son prochain budget.

Puis, Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) propose un deuxième amendement :

QUE la motion du député de Robert-Baldwin soit amendée de la manière suivante : remplacer, au sixième paragraphe, les mots « augmentant de façon substantielle » par le mot « revoyant ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse toute l'importance économique passée, présente et future de la forêt, sous toutes ses formes, pour le développement économique, social et environnemental du Québec et que plusieurs régions vivent, encore aujourd'hui, de l'activité forestière, qu'elle soit industrielle, touristique ou de plaisance;

24 mars 2021

---

QU'elle prenne acte des révélations faites par l'émission Enquête de Radio-Canada, notamment quant au manque de suivis effectués par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour vérifier la conformité des entreprises sur le terrain, et le manque de flexibilité dont fait preuve le Ministère quant à la capacité forestière, notamment afin de protéger des territoires faisant consensus sur le terrain;

QU'elle reconnaisse que ni les écologistes, ni les industriels, ni les municipalités, ni les propriétaires terriens ne sont satisfaits de la gestion actuelle du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et que le statu quo n'est plus tenable;

QU'elle rappelle que malgré les promesses du premier ministre lors des élections générales de 2018, répétées lors de l'été 2020, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs n'a pas livré un nouveau régime forestier, mais plutôt quelques ajustements mineurs n'assurant ni plus de prévisibilité ni une place de chef de file pour la relance économique dont le Québec a besoin;

QU'elle exige du gouvernement caquiste de mettre sur pied une vision globale afin d'optimiser l'apport de la forêt québécoise à l'effort de relance économique en s'assurant une gestion efficace et durable de nos forêts;

Enfin, qu'elle exige du gouvernement caquiste des actions vigoureuses et ambitieuses, notamment en revoyant les sommes allouées aux travaux de sylviculture dans le cadre de son prochain budget.

Enfin, Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue) propose un troisième amendement :

QUE la motion du député de Robert-Baldwin soit amendée de la manière suivante : retirer, au sixième paragraphe, le mot « enfin », et ajouter, après le sixième paragraphe, le paragraphe suivant : « Enfin, qu'elle exige du gouvernement le déclenchement d'une commission d'enquête publique afin de faire la lumière sur la gestion du Ministère et de la forêt québécoise ».

24 mars 2021

---

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse toute l'importance économique passée, présente et future de la forêt, sous toutes ses formes, pour le développement économique, social et environnemental du Québec et que plusieurs régions vivent, encore aujourd'hui, de l'activité forestière, qu'elle soit industrielle, touristique ou de plaisance;

QU'elle prenne acte des révélations faites par l'émission Enquête de Radio-Canada, notamment quant au manque de suivis effectués par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour vérifier la conformité des entreprises sur le terrain, et le manque de flexibilité dont fait preuve le Ministère quant à la capacité forestière, notamment afin de protéger des territoires faisant consensus sur le terrain;

QU'elle reconnaisse que ni les écologistes, ni les industriels, ni les municipalités, ni les propriétaires terriens ne sont satisfaits de la gestion actuelle du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et que le statu quo n'est plus tenable;

QU'elle rappelle que malgré les promesses du premier ministre lors des élections générales de 2018, répétées lors de l'été 2020, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs n'a pas livré un nouveau régime forestier, mais plutôt quelques ajustements mineurs n'assurant ni plus de prévisibilité ni une place de chef de file pour la relance économique dont le Québec a besoin;

QU'elle exige du gouvernement caquiste de mettre sur pied une vision globale afin d'optimiser l'apport de la forêt québécoise à l'effort de relance économique en s'assurant une gestion efficace et durable de nos forêts;

QU'elle exige du gouvernement caquiste des actions vigoureuses et ambitieuses, notamment en augmentant de façon substantielle les sommes allouées aux travaux de sylviculture dans le cadre de son prochain budget;

24 mars 2021

---

Enfin, qu'elle exige du gouvernement le déclenchement d'une commission d'enquête publique afin de faire la lumière sur la gestion du Ministère et de la forêt québécoise.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Leitão (Robert-Baldwin) et sur les motions d'amendements de Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), sous réserve de la permission de son auteur.

À la fin de son intervention, M. Roy (Bonaventure), propose :

QUE la motion du député de Robert-Baldwin soit amendée en ajoutant, après le cinquième alinéa, le suivant :  
« Qu'elle exige que le gouvernement mette en place une commission parlementaire spéciale afin de faire la lumière sur la gestion des forêts publiques par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse toute l'importance économique passée, présente et future de la forêt, sous toutes ses formes, pour le développement économique, social et environnemental du Québec et que plusieurs régions vivent, encore aujourd'hui, de l'activité forestière, qu'elle soit industrielle, touristique ou de plaisance;

QU'elle prenne acte des révélations faites par l'émission Enquête de Radio-Canada, notamment quant au manque de suivis effectués par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour vérifier la conformité des entreprises sur le terrain, et le manque de flexibilité dont fait preuve le ministère quant à la capacité forestière, notamment afin de protéger des territoires faisant consensus sur le terrain;

QU'elle reconnaisse que ni les écologistes, ni les industriels, ni les municipalités, ni les propriétaires terriens ne sont satisfaits de la gestion actuelle du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et que le statu quo n'est plus tenable;

24 mars 2021

---

QU'elle rappelle que malgré les promesses du premier ministre lors des élections générales de 2018, répétées lors de l'été 2020, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs n'a pas livré un nouveau régime forestier, mais plutôt quelques ajustements mineurs n'assurant ni plus de prévisibilité ni une place de chef de file pour la relance économique dont le Québec a besoin;

QU'elle exige du gouvernement caquiste de mettre sur pied une vision globale afin d'optimiser l'apport de la forêt québécoise à l'effort de relance économique en s'assurant une gestion efficace et durable de nos forêts;

QU'elle exige que le gouvernement mette en place une commission parlementaire spéciale afin de faire la lumière sur la gestion des forêts publiques par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

Enfin, qu'elle exige du gouvernement caquiste des actions vigoureuses et ambitieuses, notamment en augmentant de façon substantielle les sommes allouées aux travaux de sylviculture dans le cadre de son prochain budget.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Leitão (Robert-Baldwin) et sur les motions d'amendement de Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) et de M. Roy (Bonaventure), sous réserve de la permission de son auteur.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, M. Leitão (Robert-Baldwin) refuse les propositions d'amendements de Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) et accepte la proposition d'amendement de M. Roy (Bonaventure).

Le débat terminé, est d'abord mise aux voix la motion d'amendement de M. Roy (Bonaventure); à 16 h 30, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 9 mars 2021.

24 mars 2021

---

Les travaux reprennent à 16 h 35.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion d'amendement est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **885** en annexe)

Pour : **45** Contre : **72** Abstention : **0**

Est ensuite mise aux voix la motion principale de M. Leitão (Robert-Baldwin); conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 9 mars 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion principale est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **886** en annexe)

Pour : **45** Contre : **72** Abstention : **0**

## **Projets de loi du gouvernement**

### *Adoption*

L'Assemblée reprend le débat, ajourné plus tôt au cours de la présente séance sur la motion de Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, proposant que le projet de loi n° 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, soit adopté.

24 mars 2021

---

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; à 16 h 57, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 9 mars 2021.

---

Les travaux reprennent à 17 h 03.

---

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 887 en annexe)

Pour : **120** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 67 est adopté.

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 17 mars 2021, sur la prise en considération du rapport de la Commission de la culture et de l'éducation qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 69, Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives, ainsi que sur l'amendement transmis par Mme Dorion (Taschereau).

Le débat terminé, l'amendement de Mme Dorion (Taschereau) est mis aux voix; à 17 h 15, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 9 mars 2021.

24 mars 2021

---

Les travaux reprennent à 17 h 20.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

L'amendement est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° 888 en annexe)

Pour : **46** Contre : **72** Abstention : **0**

Puis, le rapport est mis aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 9 mars 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

Le rapport est adopté par le vote suivant :

(Vote n° 889 en annexe)

Pour : **120** Contre : **0** Abstention : **0**

### **Projets de loi publics au nom des députés**

#### *Adoption du principe*

M. Ouellette (Chomedey) propose que le principe du projet de loi n° 197, Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur afin de lutter contre l'obsolescence programmée et de faire valoir le droit à la réparation des biens, soit maintenant adopté.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, les travaux se poursuivent au-delà de 18 heures.

**24 mars 2021**

---

À 18 h 01, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 25 mars 2021, à 9 h 40.

*Le Président*

**FRANÇOIS PARADIS**

24 mars 2021

**ANNEXE**  
**Votes par appel nominal**

Sur la motion de Mme Charest, ministre responsable de la Condition féminine, conjointement avec Mme Melançon (Verdun), Mme Labrie (Sherbrooke), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin), M. LeBel (Rimouski) et M. Tardif (Rivière-du-Loup-Témiscouata) :

**(Vote n° 882)**  
**POUR - 119**

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Fournier (IND)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	(Chapleau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chauveau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussièrre (CAQ)	Hébert (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Thouin (CAQ)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Weil (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellette (IND)	Zanetti (QS)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

**24 mars 2021**

---

Sur la motion de M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski) :

**(Vote n° 883)**

*(Identique au vote n° 882)*

---

24 mars 2021

Sur le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire :

(Vote n° 884)

**POUR - 120**

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Fournier (IND)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélangier (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (IND)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellette (IND)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

24 mars 2021

---

Sur la motion d'amendement de M. Roy (Bonaventure) :

(Vote n° 885)

**POUR - 45**

Anglade (PLQ)	Fortin (PLQ)	Melançon (PLQ)	Roy (PQ)
Arcand (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Ménard (PLQ)	(Bonaventure)
Arseneau (PQ)	(Jonquière)	Montpetit (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Barrette (PLQ)	Ghazal (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	St-Pierre (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Hivon (PQ)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bérubé (PQ)	Kelley (PLQ)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Labrie (QS)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Leduc (QS)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	Leitão (PLQ)	Richard (PQ)	
David (PLQ)	Lessard-Therrien (QS)	Rizqy (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Robitaille (PLQ)	
Dorion (QS)	Marissal (QS)	Rotiroti (PLQ)	
Fontecilla (QS)	Massé (QS)	Rousselle (PLQ)	

**CONTRE - 72**

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	LeBel (CAQ)	Reid (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(Champlain)	Roberge (CAQ)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Lecours (CAQ)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	(Les Plaines)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Groncin (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Legault (CAQ)	Simard (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chapleau)	Thouin (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Chauveau)	
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Martel (CAQ)	
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

**24 mars 2021**

---

Sur la motion principale de M. Leitão (Robert-Baldwin) :

**(Vote n° 886)**

*(Identique au vote n° 885)*

---

24 mars 2021

---

Sur la motion de Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation :

(Vote n° 887)

**POUR - 120**

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Fournier (IND)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélangier (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (IND)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellette (IND)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Perry Melançon (PQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

24 mars 2021

---

Sur l'amendement de Mme Dorion (Taschereau) :

(Vote n° 888)

**POUR - 46**

Anglade (PLQ)	Fontecilla (QS)	Marissal (QS)	Rizqy (PLQ)
Arcand (PLQ)	Fortin (PLQ)	Massé (QS)	Robitaille (PLQ)
Arseneau (PQ)	Gaudreault (PQ)	Melançon (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Barrette (PLQ)	(Jonquière)	Ménard (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Montpetit (PLQ)	Roy (PQ)
Bérubé (PQ)	Hivon (PQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Bonaventure)
Birnbaum (PLQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Labrie (QS)	Ouellet (PQ)	St-Pierre (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Leduc (QS)	Ouellette (IND)	Tanguay (PLQ)
David (PLQ)	Leitão (PLQ)	Perry Mélançon (PQ)	Thériault (PLQ)
Derraji (PLQ)	Lessard-Therrien (QS)	Polo (PLQ)	Weil (PLQ)
Dorion (QS)	Maccarone (PLQ)	Richard (PQ)	Zanetti (QS)

**CONTRE - 72**

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	LeBel (CAQ)	Reid (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(Champlain)	Roberge (CAQ)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Lecours (CAQ)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	(Les Plaines)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Groncin (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Legault (CAQ)	Simard (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chapleau)	Thouin (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Chauveau)	
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Martel (CAQ)	
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

24 mars 2021

Sur le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation :

(Vote n° 889)

**POUR - 120**

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Fournier (IND)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélangier (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (IND)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellette (IND)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	